

PLAN CLIMAT CANTONAL 2030

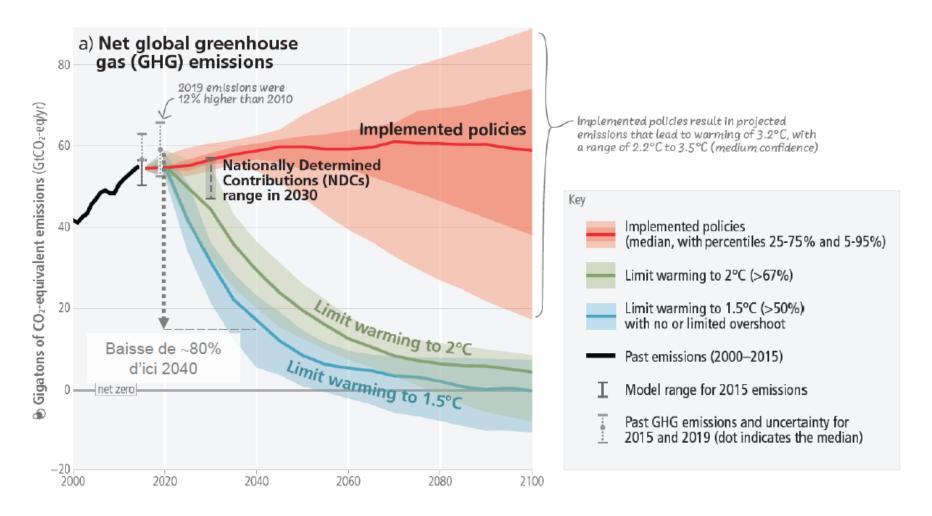
Plateforme réseau Seniors 25.09.2023





- 1. Contexte et bases légales
- 2. PCC 2030:
 - a. Objectifs et stratégie
 - b. Exemples de mesures et enjeux pour les seniors
 - c. Perspectives

Emissions GES au niveau mondial



"Des transitions rapides et radicales dans les domaines de l'énergie, de l'affectation des terres, de l'urbanisme, des infrastructures et des systèmes industriels sont nécessaires."

Cadre et bases légales: International

Au niveau international, accords dans le cadre des COP (conférences des parties)

Particulièrement l'Accord de Paris de 2015:

- L'Accord de Paris est un accord qui engage concrètement les États signataires. Ils doivent contenir la hausse des températures bien endessous de 2 degrés tout en poursuivant leurs efforts pour la maintenir à 1,5 degré Celsius.
- Les pays sont appelés à formuler des stratégies de développement à faible émission de gaz à effet de serre.
- Objectifs principaux de l'accord:
 - Atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050;
 - Renforcer les capacités d'adaptation aux effets du changement climatique;
 - Rendre les flux financiers compatibles avec ces objectifs.

Cadre et bases légales: Suisse

Au niveau national, traduction des accords internationaux dans des stratégies et des lois:

• Stratégie d'adaptation aux changements climatiques en Suisse:

Elle présente les objectifs et principes en matière d'adaptation.

Stratégie climatique à long terme 2050 (réduction):

Elle montre comment atteindre l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici à 2050.

Loi sur le climat et l'innovation (LCI):

Loi cadre votée le 18 juin 2023 qui fixe les objectifs climatiques de la Suisse aux horizons 2040 et 2050: **Neutralité climatique d'ici à 2050.**

Elle précise que la Confédération et les cantons devront par ailleurs prendre des mesures pour protéger l'être humain et la nature contre les effets des changements climatiques.

Loi sur le CO₂ (LCO₂):

Elle fixe un objectif de réduction des émissions de GES de -50% à 2030.

Elle définie les mesures pour atteindre cet objectif.

Cadre et bases légales: Genève

Au niveau cantonal:

Constitution art 158:

L'Etat met en œuvre des politiques propres à réduire les gaz à effet de serre.

Loi agenda 21 (LDD):

Elle stipule que le canton élabore un concept de développement durable et un plan d'actions qui comprend la thématique des changements climatique.

Plan climat cantonal (PCC 2030):

Cf. 2ème partie de la présentation

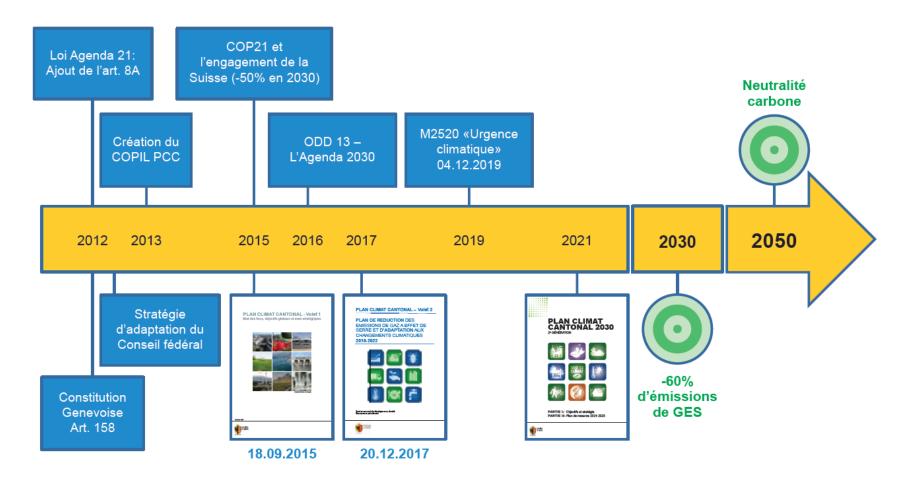
Projet de loi sur le climat (LClim - PL13'225)

PL qui reprend les objectifs et principes du PCC 2030 - en cours d'examen par le Grand Conseil

Au niveau communal:

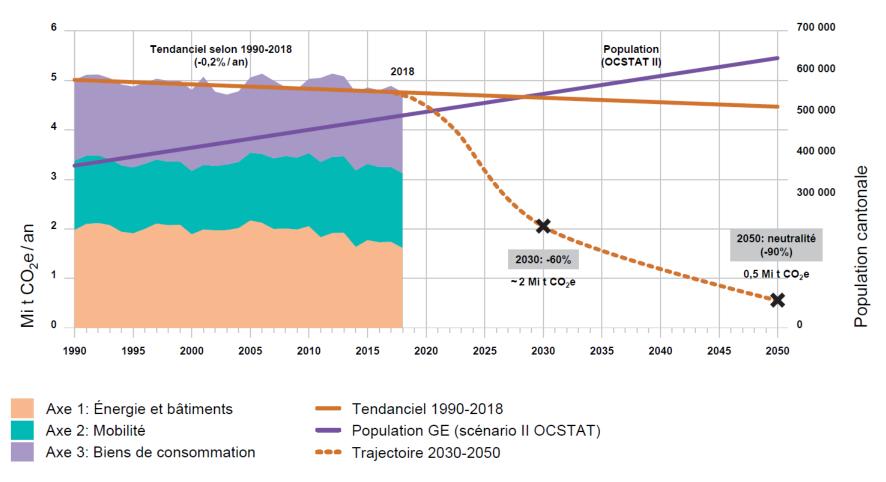
 Plusieurs communes ont des stratégies climatiques et/ou des plans climats en vigueur ou en cours d'élaboration

Stratégie climatique - Historique



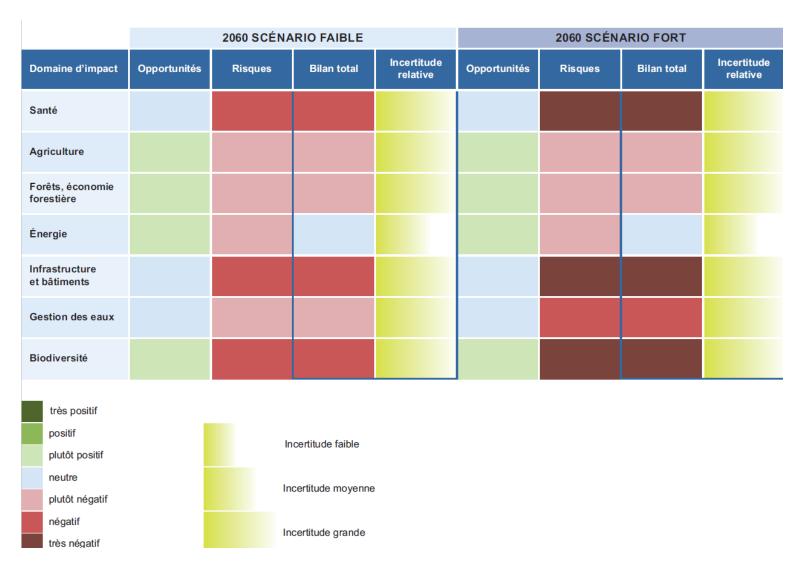
- PCC 1ère génération (2015): objectif de -40% à 2030
- M2520 "Urgence climatique" votée par le GC le 18.10.2019
- PCC 2èm² génération (2021): objectif de -60% à 2030 et zéro-net en 2050

Evolution émissions GES - Genève



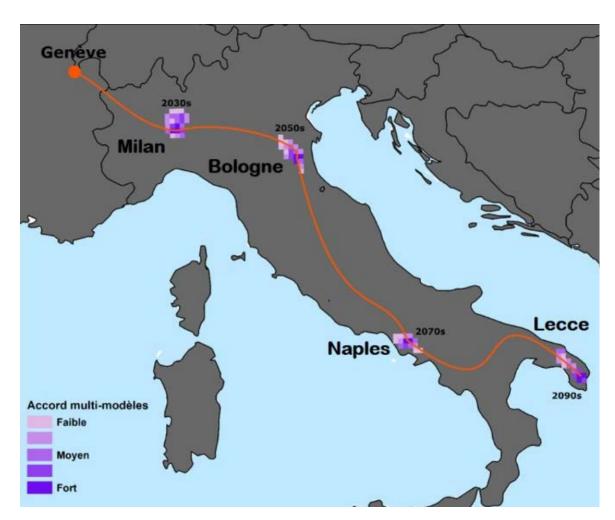
- ~5 millions de tCO₂/an à Genève
- 3 principaux postes d'émission: Bâtiments, Mobilité et Consommation-Production
- Faible diminution des émissions globales: env. -5% depuis 1990
- Diminution importante des émissions par habitant-e: env. -28% en 30 ans

Changements climatiques à Genève



Etude de risques et opportunités Genève et Grand Genève, 2015

Le changement climatique à Genève



Réchauffement possible en Suisse d'ici à 2100 +4°C à +7°C

Dans le scénario pessimiste, le climat à Genève serait considérablement modifié et ressemblerait en 2090 au climat actuel à Lecce (sud de l'Italie).

Ce changement est déjà perceptible aujourd'hui et dès 2030 le climat de Genève pourrait être similaire au climat actuel de Milan.

PCC 2030 – Généralités et principes





















PARTIE I: Objectifs et stratégie
PARTIE II: Plan de mesures 2021-2023

- Un PCC 2^{ème} génération, adopté par le Conseil d'Etat le 14 avril 2021
- Un document d'orientation qui fait référence aux stratégies et plans d'actions existants: Plan directeur de l'énergie, Plans actions sectorielles Mobilité, Stratégie économique, Plan action Biodiversité, ...
- Une mise en œuvre et une gouvernance transversales, avec un comité de pilotage qui regroupe des représentants des 7 départements de l'Etat
- Une complémentarité avec la Loi fédérale sur le CO₂ et la LCI.
- Un engagement de tous les acteurs publics et privées nécessaire pour atteindre les objectifs



Neutralité carbone

Maîtrise des conséquences des changements climatiques

Objectifs 2030

Réduire les émissions de GES de 60%

Anticiper et gérer les effets du changement climatique sur le territoire cantonal

Axes stratégiques

1. ENERGIE et BÂTIMENTS

Réduire la dépendance des bâtiments aux énergies fossiles et promouvoir les énergies renouvelables

2. MOBILITE

Favoriser une mobilité sobre en carbone

3. BIENS DE CONSOMMATION

Promouvoir des modes de consommation énergétiquement plus sobres

4. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Prendre en compte
les changements
climatiques
dans le
développement
territorial

5. SANTE

Protéger la population des effets néfastes du changement climatique

6. ESPACES NATURELS/ BIODIVERSITE

Protéger la biodiversité, l'agriculture et les forêts face au changement climatique

7. Implication des acteurs du territoire

Accompagnement au changement et soutien des acteurs

Plan de mesures 2021 – 2023 (41 fiches-mesures)

Partie

Objectifs de réduction à 2030 et 2050



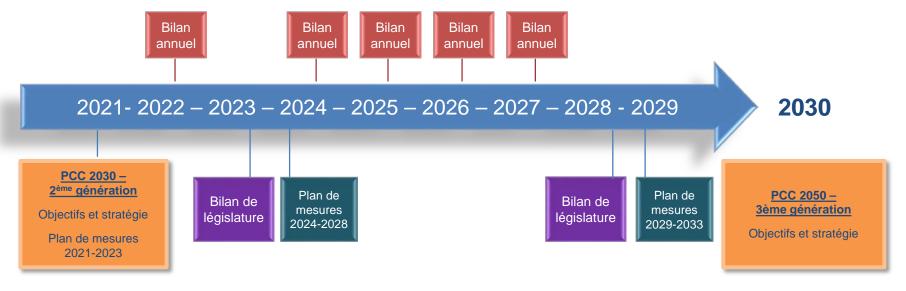
- Bâtiments

 Mobilité terrestre

 Consommation

 Trafic aérien (part des genevois-es)
- Objectifs de -60% pour tous les postes d'émissions
- Compétences cantonales différents selon les postes d'émissions considérés
- Prise en compte des émissions indirectes:
 - Logique de responsabilité
 - Favorise le renforcement de la résilience du territoire

Calendrier PCC 2030



- Un plan de mesures révisé à chaque législature
- Une stratégie révisée tout les 10 ans



Axe 1 - Energie et Bâtiments

Le PCC 2030 fait directement référence au nouveau Plan Directeur de l'Energie 2020-2030 :

- Réduire les besoins en énergie (sobriété)
- Accélérer la rénovation du parc bâti, optimiser les installations existantes (de 1 à 2,5% de rénovation) et sortir du chauffage fossile à Genève
- Développer les réseaux thermiques et valoriser les ressources locales (solaire thermique et photovoltaïque, géothermie, hydraulique, éolien)

Axe 2 – Mobilité

La Stratégie Mobilité 2030 et les plans d'actions sectoriels devront être alignés sur les nouveaux objectifs :

- Diminuer les déplacements en TIM (-40%) en:
 - Développant des services de mobilité et en concrétisant la ville des courtes distances
 - Favorisant les transferts modaux vers des moyens de transports moins émissifs
- Favoriser le développement de véhicules moins émissifs (environ 40% de véhicules électriques/H2 en 2030)

Axe 3 – Biens de consommations

Plus de 50% des émissions de GES des genevois-es sont liées aux biens et services importés (émissions indirectes). Les leviers d'action publics sont principalement incitatifs et ciblés sur les changements de comportements :

- Promouvoir une alimentation bas carbone et réduire le gaspillage alimentaire
- Encourager à la sobriété (y c. numérique) et réduire la production de déchets
- Construire des bâtiments bas carbone avec des matériaux moins émissifs
- Prendre la voie d'une économie plus circulaire

Axe 4 – Aménagement du territoire

Les choix effectués dans les planifications ont une influence déterminante sur l'impact carbone futur des résident-e-s :

- Construire une agglomération compacte, multipolaire et verte, privilégiant l'urbanisation vers l'intérieur du territoire
- Aménager la ville avec de courtes distances
- Planifier des quartiers compatibles avec la neutralité carbone à l'horizon 2050 et répondant aux conséquences des changements climatiques
- Prévenir et lutter contre les îlots de chaleur en milieu urbain

Axe 5 - Santé

Protéger la population faces aux risques climatiques directs (canicules, inondations) et indirects (maladies, infections):

- Promouvoir la santé en période de forte chaleur
- Prévenir les infections et surveiller les vecteurs de maladies
- Protéger les ressources en eau
- Mettre en œuvre un plan de prévention des crues

Axe 6 – Espaces naturels / Biodiversité

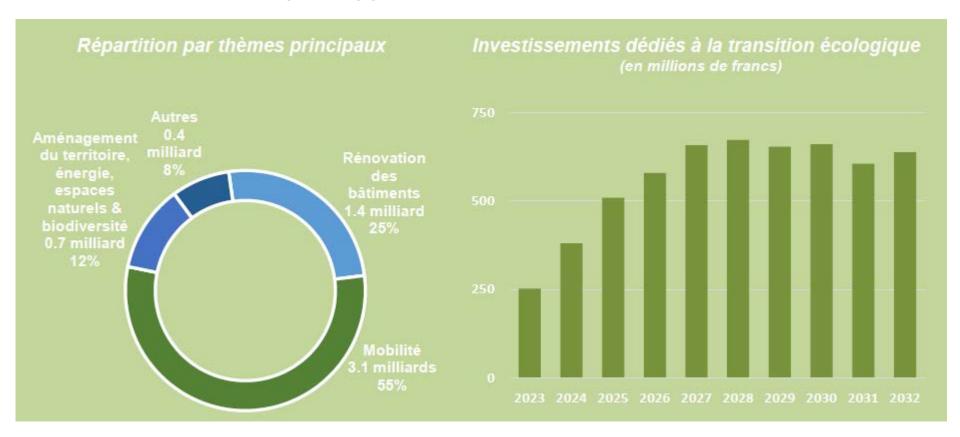
- Préserver et renforcer la biodiversité (cf. stratégie)
- Préserver les espaces naturels (forêts...)
- Garantir la production agricole (irrigation, cultures adaptées)
- Soutenir les pratiques agricoles favorables à la séquestration de carbone (agriculture de conservation des sols)

Axe 7 – Implication des acteurs

- Rendre exemplaire les acteurs publics (canton/SME communes EPA…)
- Communiquer et sensibiliser (campagne automne 2022)
- Accompagner les acteurs du territoire (citoyen-ne-s, entreprises, associations...)

Investissements Transition écologique

 PDI 2023-2033: 5,6 milliards d'investissements prévus pour la TE, soit +2,6 milliards par rapport au PDI 2021-2030



- + 1,5 milliards d'investissements par les SIG pour les réseaux thermiques
- + 350 millions d'investissements par les TPG pour l'électrification des bus

Axe 1 – Bâtiments : exemples de mesures par type

Mesure contraignante

Modification du Règlement sur l'Energie adoptée par le CE le 13.04.2022:

- Abaissement du seuil de consommation des bâtiments (IDC) déclenchant un audit et l'exécution de mesures (rénovation et/ou optimisation)
- Obligation de 100% d'énergie renouvelable lors de la mise en place ou du remplacement de chaudière (sauf exceptions motivées par le propriétaire)

Mesure incitative

Fiscalité plus favorable pour les dépenses à caractère écologique (changement de fenêtres, remplacement de chaudière, ...) depuis le 01.01.2022

Mesure d'exemplarité

Parc de l'Etat : loi sur la transition écologique des bâtiments de l'Etat votée par le GC le 24 mars 2023 (Loi 13210 – 1'000 millions)

Mesure d'accompagnement / sensibilisation

Opération Communes-Rénove (Carouge, Gd-Saconnex, Lancy et Onex): encourager et accompagner les propriétaires et les régies dans les projets de rénovations énergétiques

Axe 2 – Mobilité : exemples de mesures par type

Mesure contraignante

Modification du règlement sur le stationnement sur fonds privés entrée en vigueur en mai 2023:

- Baisse des ratios pour les places de stationnement voitures et motos
- Augmentation des places pour les vélos

Mesure incitative

3,4 milliards d'investissement sur 10 ans pour les TC et la mobilité douce

- Loi sur les axes forts vélos votée par le GC le 24 novembre 2022
- Nouveau réseau tramways en 2026
- Renforcement du Léman Express + mise en service de nouvelles lignes à moyen-terme

Mesure d'exemplarité

100% de la flotte TPG électrique d'ici 2030, investissement total de 700 millions de francs dont 50% à charge de l'Etat et 50 % à charge des TPG

Mesure d'accompagnement / sensibilisation

Plan de mobilité entreprise et nouveau label Ecomobile, promotion du déploiement des plans de mobilité pour les entreprises et les institutions publiques

Lutte contre les ilots de chaleur

Fiche 4.2



Intégrer des aspects opérationnels relatifs au climat dans les plans directeurs et les projets énergétiques territoriaux des communes genevoises

Objectif CO2: Assurer que les projets urbains contribuent à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050

.

Objectifs:

Intégrer cette thématique à l'échelle des plans directeurs communaux, dans le développement de nouveaux quartiers et dans la requalification des espaces publics:

- Stratégie d'arborisation: 150'000 arbres en + d'ici 2030 → 30 % de taux de canopée en 2050-70
- Végétalisation des toitures
- Préservation des sols naturels et lutte contre l'imperméabilisation des sols
- Mise en valeur de l'eau en ville
- Choix de matériaux à faible capacité d'absorption et de stockage de chaleur

•

Prévenir et lutter contre les îlots de chaleur en milieu urbain → 2022: Consolidation des outils et des principes à parte de cas pilotes 2022 → 2030: Intégration dans les outils de planification et mise en œuvre

iniauv

Avec les changements dimatques, les vagues de chaleur devraients em ultiplier, s'intensifier et se protonger. Dans les villes, la derailé des constructions et des infrastructures, le haut degré d'imperméablisation des sols et l'aérators retrieite engendrent des lots de chaleur. Dans ces lieux, les températures durnes et nocturnes sont nettement plus éleves que ceiles des zones rurales infirtrophes retrievées à la même heure du jour ou de la nutif (jusqu'à 7°C de différence selon les observations effectuées en Suisse). Ces et d'in chamment à fabs ence de facteurs natureis de régulation de la température les que la végétation, nairs qu'à la forté densité des infrastructures urbaines qui absorbent l'énergie solaire sons la réfléchir.

Les températures élevées dues à ces îlots de chaleur, ainsi que la concentration de rejets polluants qu'eles favorisent, sont une contrairet plus grande pour les cladins, notamment pour les personnes les plus vulnérables (personnes âgées, nourrissons, malades, etc.) avec des risques accrus de décès prémututes ou encore de malades cardio-vasculaires.

Les solutions positives à long terme concernent la qualité de fervironnement urbain: l'arborisation des espaces ouverts (objecté cible de 30% de taux de canopée envisagé dans la stratégie cantonale d'autorisation), la vegétalisation (obtant tapades, etc.), la préservation des sols naturels et la lutte contre l'imperméabilisation des sols, la gestion et la mise en valeur de l'eau en ville (voir fehe mesure 5.3.) la choix de matériaux à faible capacité d'absorption et de stockage de la chaleur (voir fiche mesure 3.4.).

La Confédération mêne une politique active dans ce domaine, il est du ressort du canton de décliner les différentes orientations qu'elle donne dans les nouveaux projets urbains mais aussi dans les projets de transformation du tissu bâti existant.

Description

- Finaliser, diffuser via le SITG et utiliser comme référence de tous les travaux les cartographies des flots de chaleur qui identifient les points sensibles actuels et futurs selon les scénarios climatiques à l'hotzon 2090 à Genève.
- Inscrire, dans le cadre de la prochaine adaptation du Plan directeur cantonal les principes à respecter pour prévenir et lutter contre les effets des îlots de chaleur: circulation

de l'air, végétalisation (toitures, façades, etc.), création de zones ombragées, perméabilisation du sol, pénétrantes de verdure eau en ville, etc.

- Mener une analyse systématique de l'impact des projets de planification à toutes les échelles sous l'angle des îlots de chaleur et du confort climatique des usagers des espaces publics
- Élaborer une série de fiches opérationnelles et des recommandations pour faciliter l'intégration de la trématique du microclimat urbain dans les projets d'aménagement du territoire à toutes les échelles de la planification territoriale à l'action localisée.
- Mettre en valeur et conforter le réseau des parcs et des fontaines sur le Canton.
- Poursuivre le projet pilote Cool-City soutenu par la Confédération dans le cadre de son programme d'encouragement et l'intégration des principes qu'il porte dans les projets d'aménagement, et promouvoir l'expérimentation de techniques de rafraichissement sur des secteurs très chauds et dans la transformation des CO.
- Soutenir le renforcement des compétences des professionnels de l'aménagement pour réaliser des projets adaptés aux changements climatiques.
- Adapter les concours et les cahiers des charges des projets d'aménagement en intégrant un critère de maintien et/ou de développement d'oasis de fratcheur et de confort des usagers au regard du microclimat urbain.
- Intégrer systématiquement des spécialistes des microdimats urbains et des ingénieurs environnement dans les jurys de concours et de projets d'aménagement des espaces publics.

Effets induits

- Prévenir un excès de mortalité
- · Amélioration de la qualité de vie
- Contribution à la préservation de la biodiversité (en ville) et au maintien d'un paysage de qualité
- · Réduction du volume des eaux de ruissellement

Périmètre d'application

on Canton de Genève

ir le guide « Planification territoriale comclimat » édité par le SCDD en 2020. IX recommandations de l'OCEN, en ce qui

x recommandations de l'OCEN, en ce qui l'élaboration par les communes du nergétique territorial, les aspects opéralatifs au climat.

ntégration par les communes des recoms relatives aux climats (nouvelles direcom 2.0 et guide « Planification territoriale le et climat» lors de la révision de leur

es communes, par le biais d'ateliers ou aforme d'échange, sur les enjeux et leviers n matière de réduction des GES et d'adapchangements climatiques

...

prise en compte du climat par les comnevoises dans le cadre de leur planifica-

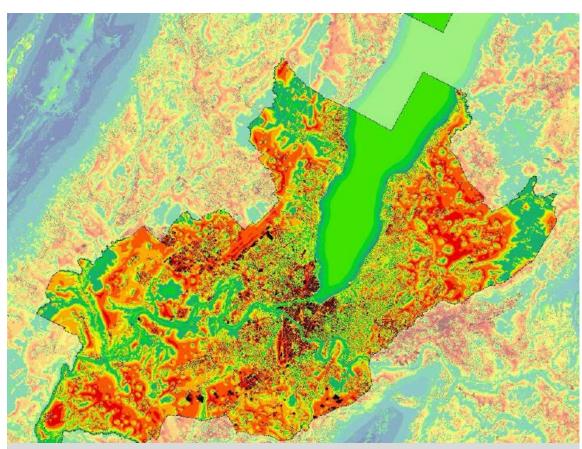
application

enève en lien avec le Grand Genève

OT) - OPS (DT) - OCAN (DT) -SIG

 $\label{eq:pilotage:ou} \begin{aligned} \textbf{Pilotage}: & \text{OU} \ (\text{DT}) - \text{OCAN} \ (\text{DT}) - \text{SCDD} \ (\text{DT}) \ / \ \textbf{Collaborations}: \\ \textbf{OCEAU} \ (\text{DT}) - \text{OCEV} \ (\text{DT}) - \text{OCT} \ (\text{DI}) - \\ \textbf{OCGC} \ (\text{DI}) - \text{OCBA} \ (\text{DI}) - \text{DIP} - \text{HEPIA} - \text{ISE} \ (\text{UNIGE}) \end{aligned}$

Analyse climatique : Canton de Genève



Etude et cartes qui permettent de visualiser certains effets attendus du dérèglement climatique sur le territoire genevois, comme l'effet d'îlot de chaleur.

Identification des zones problématiques ou à préserver avec une projection du climat jusqu'en 2100.

Canton de Genève

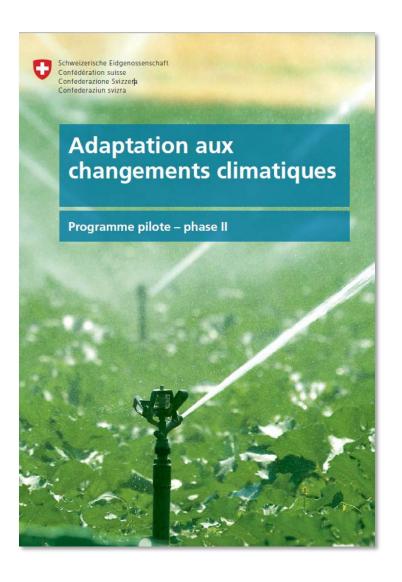
32 km x 27,5 km: ≈ 880km²

Raster de 10 mètres 8.786.745 points de grille

Résolution verticale: à 2, 4 ... 20, 30, 40, 50 mètres du sol

Limite du modèle: 3000 m

llots de chaleur : projet Cool-City



- Identifier des quartiers prioritaires nécessitant la mise en place de mesures d'adaptation
- Identifier les actions les plus efficaces
- Intégrer ces mesures dans les outils de planification et les projets à différentes échelles (canton, commune, quartier)
- Développer un réseau d'acteurs pluridisciplinaire capable de proposer et mettre en œuvre des solutions concrètes
- Plusieurs projets pilotes:
 - Bus à haut niveau de service Genève -Vernier – Zimeysaver
 - CO Sécheron
 - Espaces Rivières du PAV Cool City Boissonnas

Période de forte chaleur

Objectifs:

- Poursuivre la mise en œuvre du plan canicule (service du médecin cantonal, communes genevoises):
 - Prévention et intervention: Identifier et accompagner les personnes les plus vulnérables
- Réaliser des projets pilotes qui vise à créer des micro-oasis sur les parcours des personnes âgées
- Soutenir la production et la diffusion des connaissances sur les évolutions climatiques locales et leurs effets sur la santé de la population

Fiche 5.1



→ 2023: Mise en œuvre du plan canicule et promotion de la santé 2024 → 2030: Poursuite et renforcement des actions en fonction de l'évolution des impacts du changement climatique

Enjeux

L'exposition d'une personne à une température élevée pendant une période prolongée, sans période de frai-cheur suffisante pour permettre à l'organisme de récupérer, peut entraîner de graves complications en raison du dépassement des capacités de régulation thermique du corps humain. Les périodes de forte chaleur sont propices à l'émergence de pathologies liées à la chaleur, à l'aggravation de pathologies préexistantes ou à l'hyperthermie, surtout chez les personnes fragiles et les travailleurs en extérieur. Cette situation peut entraîner des décès prématurés.

De plus, des pics de pollution surviennent souvent lorsqu'il fait très chaud, puisque les températures élevée et l'ensoleillement intense sont des facteurs propices à la formation d'ozone, un gaz très agressif pour les voies respiratoires. Ces pics conjoncturels viennent s'ajouter au renforcement des allergies résultant de l'avancée et de l'allongement de la saison pollinique, ainsi que de la hausse de la concentration de pollen dans l'air.

Les personnes sensibles – enfants, personnes âgées, personnes souffrant d'une pathologie chronique – peuvent être mises en danger par la chaleur sans qu'il y euter forcément canicule. La définition d'une canicule (heat wave) varie d'un pays ou d'une région à l'autre. En Suisse, on dit qu'il y a canicule lorsque, pendant au moins trois jours consécutifs, les températures dépassent 33°C le jour et 20°C la nuit. Météosuisse utilise le Heat Index (HI) pour apprécier la situation, un indicateur qui tient compte aussi de l'humidité de l'air. Avec les changements climatiques, les périodes de canicule ont tendance à devenir de plus en plus longues et fréquentes.

Le plan canicule du canton de Genève définit les actions à mettre en œuvre au niveau cantonal et communal pour prévenir et limiter les effets sanitaires d'une canicule. Le dispositif comprend 4 niveaux d'action : la surveillance et l'alerte, la coordination des acteurs, la prévention (identifier les personnes à risque dans chaque commune et diffuser des recommandations) et les interventions sociales et sanitaires sur le terrain. Ce travail se fait en collaboration avec un large éventail de professionnels de la santé et du social. Le dispositif cantonal est complété au besoin par des plans canicules communaux, à l'instar de celui de la Ville de Genève.

La lutte contre la sédentarité et l'isolement passe, quant à elle, par des mesures structurelles, liées à l'aménagement du territoire, à la protection thermique et à la conception des cheminements piétons (bancs ombragés par exemple), mais aussi à l'accompagnement social des personnes les plus vulnérables.

Description

- Poursuivre la mise en œuvre du plan canicule (service du médecin cantonal, communes genevoises).
- Réaliser le projet pilote « de parc en parc » qui vise à créer des micro-oasis sur les parcours des personnes âgées, diffuser et mettre en œuvre les bonnes pratiques dans les projets d'aménagement (projets en relation avec la lutte contre les îlots de chaleur, voir fiche 4.5).
- Soutenir la production et la diffusion des connaissances sur les évolutions climatiques locales et leurs effets sur la santé de la population.

Effets induits

- Prévenir un excès de mortalité.
- Préservation de la santé (physique et mentale) de la population, en particulier des personnes âgées, vulnérables, souffrant de maladies chroniques.
- Maintien de la qualité de vie en milieu urbain durant les périodes de canicule.
- Prévention des risques de sédentarité et d'isolement social.
- Contribution à la réduction de la productivité au travail en lien avec les canicules.

Périmètre d'application

Canton de Genève

Projet parc en parc – création de micro-oasis



3e année du projet

Places assises ombragées, végétation et système de brumisation pour abaisser localement la température ressentie de plusieurs degrés.

Prise en compte des difficultés rencontrées par les seniors lors des périodes de fortes chaleur.

Accompagnement des acteurs du territoire

Objectifs:

- Anticiper et accompagner les évolutions nécessaires (formation et green jobs, économie circulaire, cohésion sociale, ...)
- Renforcer la prise de conscience de l'importance et l'urgence de la transition écologique (campagne de sensibilisation)
- Mettre en place des processus de concertation
- Inciter à l'action en proposant des pistes concrètes pour agir en faveur du climat
- Soutenir et valoriser les bonnes pratiques
- Favoriser les échanges d'expériences



Accompagnement aux changements des acteurs du territoire

→ 2021: Mise à disposition des outils pour les communes. Mise en place du processus de consultation 2021 → 2030 : Poursuivre la mise en œuvre des actions d'accompagnement

Fiche 7.2

Enjeux

La transition vers la neutralité carbone ne peut se réaliser sans la mobilisation et l'implication individuelle et collective de l'ensemble de tous les acteurs du territoire dans la durée: collectivités publiques, entreprises, associations et opoulation.

La transition est un processus long et difficile qu'il faut assister de la prise de conscience aux bons gestes reflexes. Il s'agit dès lors de mettre en place des actions d'accompagnement qui enclenchent, facilitent et soutiennent ce mouvement de transition. L'objectif étant d'augmenter la mobilisation et l'adhésion aux changements de comportements pour acquérir de nouvelles habitudes de vie individuelles et collectives.

L'accompagnement aide à dépasser les freins, notamment la perception lointaine et indirecte de la menace climatique et à activer les différents leviers du changement tels que les valeurs et avantages personnels, collectifs et sociétaux.

Il s'agit notamment de :

- Renforcer la prise de conscience de l'importance et l'urgence de la transition écologique;
- Inciter à l'action en proposant des pistes concrètes pour agir en faveur du climat;
- Mettre à disposition des outils méthodologiques;
- Soutenir et valoriser les bonnes pratiques.

Description

- Poursuivre l'organisation des ateliers « communes et climat » mis en œuvre dés 2019 à l'attention des représentants des communes genevoises
- Mettre à disposition des communes genevoises des outils méthodologiques en vue de l'élaboration de plans climat à leur échelle, notamment par le biais du programme éco21-Collectivités des SIG.

- Sensibiliser les entreprises, notamment dans le cadre des rencontres du management durable, en collaboration avec la CCIG et la HEG.
- Inciter la Genève internationale à s'engager résolument en faveur d'une réduction rapide des émissions de GES, notamment en accompagnant l'initiative «2050Aujourd'hui » à laquelle participent de nombreuses organisations internationales et Missions diplomatiques présentes à Genève.
- Favoriser les échanges d'expériences, par exemple en créant des «clubs climat» réunissant des représentants d'entreprises.
- Mettre en place un processus de concertation et de consultation permettant d'impliquer, sur la durée, l'ensemble des acteurs du territoire.
- Mettre en place des actions propices à l'engagement (expériences pilotes, individuelles, familiales collectives, par groupes professionnels, réseau, etc.).
- Mettre en place des actions d'encouragement (concours, etc.) pour récompenser l'engagement.
- Valoriser, soutenir et renforcer les réseaux (ambassadeurs, bonnes pratiques).
- Approfondir la connaissance sur les leviers et freins du changement de comportements, participer à des programmes de recherche-action avec les milieux académiques.

Effets induit

- Renforcement de l'implication citoyenne
- Développement des compétences dans le domaine du climat des acteurs du territoire
- Renforcement des capacités de résilience de la société

Périmètre d'application

Canton de Genève et Grand Genève

Pilotage: SCDD (DT) / Collaborations: OU (DT) – OCEV (DT) – OCEN (DT) – OCAN (DT) – DPA (DT) – OCT (DI) – DCS – IDP – Communes – SIG – Université de Genève – HES – FER – CCIG – Milieux associatifs – Genève internationale

Perspectives

Mise à jour du plan de mesures 2024-2028 du PCC en cours

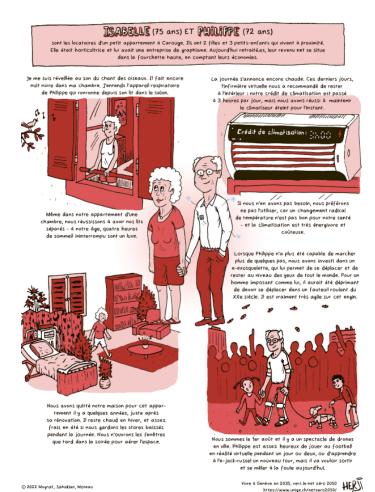
→ saisir l'occasion pour échanger avec les acteurs du territoire

Santé:

- Développer l'articulation climat-santé, notamment la thématique de l'eco-anxiété
- Focaliser sur la protection des populations les plus vulnérables

Accompagnement des acteurs:

- Comment mobiliser et soutenir chacun de ces acteurs dans leur participation à la transition écologique du territoire ?
- Développer un narratif, un récit mobilisateur
- Mieux impliquer les seniors et les différents acteurs du territoire



Merci de votre attention monclimat.ge.ch

Damien Gumy

Direction de la durabilité et du climat Département du territoire

Rue des Gazomètres 7 1211 Genève 8 Tél. 41 - 22 - 388 19 45 damien.gumy@etat.ge.ch

